



La Communauté de Communes des Vosges du Sud construit le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec l'ensemble des 22 communes. L'élaboration de ce plan doit permettre de s'interroger sur un développement du territoire cohérent à l'échelle de la CCVS tout en permettant à chaque commune de garder ses spécificités. Le diagnostic a été établi en 2017 et 2018, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours d'élaboration ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation, de zonage (espaces urbains, agricoles et naturels) et la traduction réglementaire avec des objectifs assignés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Le PADD devra donner lieu à une délibération qui sera suivie d'une enquête publique en 2019 avant adoption finale en 2020.

Odile Richard



Permanence le samedi 9 mars en mairie d'Auxelles-Bas de Chantal Berry référente de l'association « une rose un espoir » au profit de la lutte contre le cancer.

Conseils Municipaux des Mise à disposition

Dans le cadre du transfert des compétences scolaires et périscolaires, il convient de mettre à disposition un agent pour le compte de la Communauté de Communes des Vosges du Sud pour l'entretien de l'école et de la salle après le service de restauration scolaire, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée hebdomadaire de 6h20 et pour une durée de 3 ans. Cette mise à disposition sera remboursable à la commune au trimestre.

Protection sociale des agents

Dans le domaine de la prévoyance, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labélisés auxquels les agents choisissent de souscrire. Pour rappel, la commune a déjà mis en place une participation financière pour la mutuelle des agents. Cette délibération concerne la cotisation pour le maintien de salaire en cas de maladie au-delà de 3 mois.

Il est donc décidé d'adopter le montant mensuel et de le fixer à 20 € par agent. Après avis du comité technique en réunion du 4 juin 2019, cette participation sera mise en place à compter du 1^{er} juillet 2019.

Subventions aux associations

Le conseil municipal accorde les subventions suivantes pour l'année 2019 : Amicale des anciens combattants des deux auxelles et association des Gars du Rhône 180 € et Club de l'amitié 230 €.

Marché public – choix entreprises

Un appel public à la concurrence a été publié le 15 janvier 2019 pour la rénovation du toit de la mairie. Les entreprises retenues sont : LOGISSAIN pour le traitement de la charpente (3 310 €) et MOREL pour la couverture zinguerie (40 960 €).

8/03/2019 et 12/04/2019

Contrôle agrès sportifs

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de mettre à disposition des communes ses agents de la filière technique pour le contrôle des agrès sportifs et d'aires de jeux, au tarif de 23 € par agrès. Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation des seuls contrôles d'agrès.

Syndicat des Eaux de Giromagny

Pour rappel, la loi NOTRE prévoit l'attribution à titre obligatoire de la compétence eau et assainissement aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020. Mais pour les communautés de communes qui n'exercent pas déjà à la date de publication de la loi, respectivement toute ou partie de la compétence eau, ou toute ou partie des missions relatives au service public de l'assainissement collectif, le transfert obligatoire peut être reporté au 1^{er} janvier 2026 si au moins 25 % des communes membres de la Communauté de Communes représentant au moins 20 % de la population totale de la Communauté de Communes délibèrent avant le 1^{er} juillet 2019, pour s'opposer respectivement au transfert de la compétence Eau ou à celui de la compétence Assainissement.

Le Syndicat des Eaux de Giromagny a invité les conseils municipaux à se prononcer sur le maintien du syndicat en s'opposant au transfert de la compétence eau au 1^{er} janvier 2020 à la CCVS, avec report au 1^{er} janvier 2026. Après discussion, le conseil municipal souhaite le maintien du Syndicat des Eaux au-delà du 1^{er} janvier 2020

Aide sociale

La commune versera une aide financière à M. Jean Pierre Buré faisant suite à l'incendie de sa maison rue de Belfort.

Compte Administratif 2018

Le compte administratif de l'exercice 2018 est approuvé et laisse apparaître les résultats suivants :

Pour la commune

Excédent de fonctionnement 190 699 €
Excédent d'investissement 165 216 €

Pour le lotissement Rue du Rhône

Excédent de fonctionnement 43 467 €
Excédent d'investissement 36 539 €

Budgets 2019

Pour la Commune

Fonctionnement 365 984 €
Investissement 368 856 €

Pour le lotissement Rue du Rhône

Fonctionnement Dépenses 159 345 €
Investissement 137 222 €

Taux d'imposition 2019

Vu l'état de notification des taux d'imposition 2019 des taxes par les services de la préfecture et le mécanisme de neutralisation des taux liés à la fusion des communautés de communes, le conseil municipal décide comme en 2018 de ne pas augmenter les taux en 2019. Les taxes se répartissent comme suit : Taxe d'Habitation 9,69 %, Taxe Foncier Bâti 16,68 %, Taxe Foncier Non Bâti 68,71 %, pour un produit total estimé de 141 191 €

Sécurité pour les écoliers

Afin de sécuriser les déplacements des écoliers, il n'y a plus de circulation devant l'école et la mairie depuis plus d'un an. Il est également interdit aux parents de se garer sur les places réservées à la mairie pour déposer les enfants pendant les horaires de ramassage scolaire, car cela est très dangereux pour les passants qui circulent entre la rue et l'entrée de l'école. Le bon sens n'allant pas de soi, un arrêté spécifique va donc être pris et la gendarmerie viendra verbaliser les contrevenants.

Une rose un espoir

241 roses (250 en 2018) ont été distribuées sur la commune grâce à une initiative de Chantal Berry (habitante d'Auxelles-Bas) et ambassadrice Nord Territoire au sein de l'association « une rose un espoir » qui assure des collectes de fonds pour la lutte contre le cancer. Les dons sont intégralement reversés au service de cancérologie de l'Hôpital Nord Franche Comté.

Travaux 2019

Les travaux prévus sont :

- La rénovation toiture mairie-école (pendant les vacances scolaires) ;
- L'aménagement d'un parking sur le terrain en face du monument aux morts ;
- La réfection du mur extérieur de la salle espace de rencontres qui est très détérioré et risque de s'effondrer.

Salle Bernard Tritter

Activités

Club de l'amitié : jeudi à 14h
Gymnastique d'entretien : mercredi de 18h15 à 19h15
Gym Ballon lundi de 18h15 à 19h15
Zumba-Fitness lundi de 19h30 à 20h30

Manifestations

Marché aux puces le 30 Juin
Souvenir Français le 8 Septembre
Repas des plus de 65 ans le 16 Novembre
Goûter de Noël le 14 Décembre

Commission fleurissement

Chaque année, le Conseil départemental du Territoire de Belfort, avec le soutien de Belfort Tourisme, accompagne les communes dans leur démarche de fleurissement. Le concours départemental des villes et villages fleuris vient traditionnellement saluer le travail accompli en ce sens durant l'année. 57 communes du département se sont inscrites au concours en 2018. Auxelles-Bas se classe 5^{ème} sur les 9 communes de 300 à 1 000 habitants (6^{ème} en 2017 et 10^{ème} en 2016). Toutes nos félicitations et nos remerciements à la commission fleurissement.

Elections européennes

Du 23 au 26 mai 2019, les citoyens de toute l'Europe élisent leurs représentants au Parlement européen. Des députés dont la tâche sera de bâtir, ces cinq prochaines années, les textes de lois appliqués par les Etats de l'Union européenne. En France, le vote aura lieu le **dimanche 26 mai de 8h à 18h**.

Emploi, alimentation, immigration, libre-échange, climat... l'impact de ces élections sera bien sûr déterminant pour l'ensemble des politiques européennes.

Emplois saisonniers

Comme chaque année, la commune recrute des emplois saisonniers, en qualité d'agent d'entretien, pour les mois de Juillet et Août.

Conditions de recrutement : avoir 18 ans révolus à la date du contrat et poursuivre des études à la rentrée de septembre 2019.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir en mairie un CV et une lettre de motivation avant le 31 mai 2019.

Complément au bulletin de janvier

Deux lecteurs assidus du bulletin municipal (il y en a au moins deux, merci) ont fait remarquer que des noms avaient été oubliés dans la liste des décès : Mme Maryse Peltier (mai 2018) et M. Louis Varo (janvier 2019). Ce n'était pas une omission car les personnes n'étaient plus résidentes à Auxelles-Bas au moment de leur décès et donc la mairie n'en a pas eu officiellement connaissance. Mais en tant qu'anciens habitants ils peuvent effectivement être cités.

Mairie

Horaires d'ouverture :

Mardi, jeudi et samedi matin de 8h30 à 11h30.
Email : commune.auxelles.bas@wanadoo.fr
Site : <http://www.auxelles-bas.com>

